



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

9 OCTOBRE 2021

N° 2021-09-04

L'an deux mille vingt et un, le neuf octobre à neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du trente septembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Nyons, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 135
Présents (mini 30) : 66

Nombre de voix

En exercice : 255
Présentes : 121
Exprimées par pouvoirs : 92
Total (mini 128) : 213

Quorum atteint

4 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs chacun de 6 voix)

Samuel ARNAUD, Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC, Maud GRARD

2 représentantes de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuses chacune de 6 voix)

Jacqueline BOUYAC, Agnès ROSSI

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs chacune de 7 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 7 voix)

Gérard TENOUX

7 représentants des EPCI (porteurs chacun de 2 voix)

Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Alain JEUNE, Jean-Paul MAZEL, Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX

50 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

BARBANSON Fabienne, BARTHEYE Christian, BELLANGER Françoise suppléante, BERNARD Sébastien, BERTELLI Bruno, CAHN Philippe, CHAUVET Véronique, CIRER-METHEL Pascal, COURBET Viviane, CREMILLIEUX Gilles, DALSTEIN Pierre, DECONINCK Stéphane, DUPOUX Sébastien, FERRIGNO Rosy, GARCIA Jean, GARCIN Robert, GENTIL Anne, GIREN Didier suppléant, GODART Christian, GOURDON Claudine, HAMARD Marc, JAN Maryvonne, JEUNE Alain, LABROT Alain, LANTEAUME Catherine, LODS Jean-Denis, MEGE Patrick, MONFREDO Joël suppléant, MONIER Marie-Pierre, NORIS Jennifer, PASERO Jean-Noël, PECH-RABASSE Martine, PELACUER Jean-Marc, PELOUX Nicole, PEYRON Roland, PUSTOCH Alan, RICHARD Éric, ROCHAS Yannis, ROLLAND Michel, ROUX Frédéric, ROUX Serge, RUYSSCHAERT Christelle, SABATIER Philippe, SAVIGNAT Géraldine, SCHÜLER Jean, TARDY Lionel, TOUCHE Danielle, TRACOL Yann, VELLAS Sylvain, YAFFEE Caroline.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER et Sylvie PEROT à Claude AURIAS, Marc BOMPARD à Christian BARTHEYE, Jacques NIVON à Claude BAS, Océane CARTOUX à Bruno BERTELLI, Julien CORNILLET et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Florent BRUNET et Patricia PICARD à Jacqueline BOUYAC, Claire LAPIE à Philippe CAHN, Laurent COMBEL et Renée MAOUI à Gilles CREMILLIEUX, Julien DECORTE à Rosy FERRIGNO, Laurence GIRARD à Alain JEUNE, Magali PRUNSTER à Catherine LANTEAUME, Didier ROUSSELLE à Marie-Pierre MONIER, Fabien LIMONTA et Éric PHELIPPEAU à Corinne MOULIN, Hélène BRETTON et Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Jason DUQUENOY et Xavier THIERRY à Roland PEYRON, Monique BALDUCHI à Christelle RUYSSCHAERT, Muriel BREDY et Jeannik MARTOGLIO à Pascale ROCHAS, Chantal EYMEOD et Jean-François PERILHOU à Agnès ROSSI, Christophe CAMP et Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Jeannie DENIEAULT et Claude PIGAGLIO à Lionel TARDY, Françoise PINET à Gérard TENOUX.

Délégués excusés

Éric BARTHELEMY, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Henri GRAUGNARD suppléant, Annkatrin JEPSEN, Dominique MALLIÉ, Annick REYNAUD-FREY, Isabelle RIPERT, Adriano TAVERNA

Invités excusés

Hervé DEMICHEL DDT26 - UT de Nyons, Isabelle PLASSE Maire de Chalancon, Philippe NUCHO Sous-préfet de Nyons, Juliette TILLIARD-BLONDEL DREAL AURA

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ suppléante, Jean-Jacques BRUN Vice-président CSEP, Daniel CHARRASSE suppléant, Lucien DE MUNTER conseiller municipal de Mérindol les Oliviers, Frédéric GIRARD Chargé de mission Pnr à la région AURA, Robert GLEIZE suppléant, Céline LASCOMBES Maire de Saint Pantaléon les Vignes, Jean-Luc PERNET 1^{er} adjoint de Bellecombe Tarendol, Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme, Sébastien NINON Chargé de mission Pnr à la région SUD, Olivier SALIN Maire de Rémuzat, Thierry TATONI Vice-président CSEP, Virgile VAN ZELE Journaliste

Monsieur Jean-Denis LODS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Délégation de pouvoir du Comité Syndical à la Présidente (articles 18 des statuts)

La Présidente expose,

Délibération

- ◆ Vu l'article 18 des statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales
- ◆ Considérant que le comité syndical peut déléguer l'ensemble de ses attributions à l'exception :
 - ◆ Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
 - ◆ De l'approbation du compte administratif ;
 - ◆ Des dispositions à caractère budgétaire prises à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du C.G.C.T. ;
 - ◆ Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 - ◆ De la délégation de la gestion d'un service public ;
 - ◆ Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace

Dans un souci d'efficacité et de réactivité du PnrBp et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Charge par délégation** et pour la durée de son mandat, la Présidente de :
 1. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de travaux, fourniture et services pouvant être passés sans publicité ni mise en concurrence préalable ainsi que toute décision concernant leurs avenants ;
 2. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 3. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
 4. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 5. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à **4 600 euros** ;
 6. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 7. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du PnrBp dans la limite de **5 000 €**
 8. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de **450 000 €** ;



■ **Dit**

que la Présidente rendra compte à chacune des instances du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0